



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-70

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-46067-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET** : ADHESION A L'UNION DES MAIRES DES BOUCHES DU RHONE AINSI QU'A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2014**Nomenclature : 5.2**

Fonctionnement des assemblées

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE****OBJET** : ADHESION A L'UNION DES MAIRES DES BOUCHES DU RHONE AINSI QU'A  
L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La cotisation annuelle à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône (UM13) rassemble l'adhésion à l'Union des Maires ainsi qu'à l'association des Maires de France (AMF).

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône est une véritable plate-forme de rencontres utiles et constructives dont le principal objectif est d'apporter aide et conseils aux maires du département dans des domaines aussi spécifiques que la Coopération intercommunale, les finances locales, l'urbanisme...

Quant à l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF), elle s'est positionnée comme force de proposition au service du fait urbain et a impulsé avec son « Congrès annuel des villes » une dimension européenne et a créé quatorze commissions thématiques présidées par les élus membres, acteurs majeurs dans les politiques publiques notamment dans les décisions économiques, sociales ou culturelles prises par les ministères.

Il semble important que la ville d'Aix-en-Provence puisse adhérer, comme les années précédentes, à ces deux structures afin de bénéficier des services de qualité et du réseau d'acteurs locaux spécialisés.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** L'adhésion de la ville d'Aix en Provence pour l'année 2014 à l'UMF, ainsi qu'à l'AMGVF, contre versement d'une cotisation ;

- **AUTORISER** le versement d'une cotisation de 23 022,07 € (vingt-trois mille vingt-deux euros et sept centimes) à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône ainsi que la somme de 18 266,53 € (dix huit mille deux cent soixante six euros et cinquante trois centimes) à l'Association des Maires des Grandes Villes de France ;

- **DIRE** que le montant total de 41 288, 60 € (quarante et un mille deux cent quatre vingt huit euros et 60 centimes) correspond aux cotisations versées par la ville sera imputé sur la ligne budgétaire 92020 6281 1643 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-70 - ADHESION A L'UNION DES MAIRES DES BOUCHES DU RHONE AINSI QU'A  
L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 52
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)